

DOSSIER DE PRESSE

---

Filière alimentaire locale :  
**SIGNATURES CHARTES D'ENGAGEMENT**  
« Des Champs à l'assiette... de ma cantine »

Jeudi 20 avril 2017

11h30

## Signatures Chartes d'engagement « Des Champs à l'assiette de ma cantine »

Dans le cadre de sa stratégie « Accueil-Economie de proximité », le territoire de projet composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche s'est engagé sur un programme d'actions. L'une des actions phare est la mise en place d'une filière alimentaire locale opérationnelle avec, pour premier enjeu, de desservir la restauration collective et notamment les établissements scolaires en produits alimentaires de proximité.

Cette démarche avait été engagée par le GAL Leader Pays de Guéret sur la période 2011-2014 dans le cadre du projet de coopération « Des Champs à l'assiette ». L'étude menée a notamment fait ressortir les chiffres suivants : 1,8 millions de repas servis dans la restauration collective sur le territoire, un marché de 3,9 Millions d'€, et seulement 2 % de produits locaux employés.

Afin de poursuivre cette dynamique, le territoire de projet souhaite aujourd'hui passer à la mise en place effective de la filière alimentaire : permettre un approvisionnement de la restauration collective à partir de produits locaux de qualité et relocaliser cette économie.

Les enjeux suivants ont ainsi été identifiés :

- Fournir une alimentation de qualité aux enfants et aux publics de la restauration collective du territoire,
- Etre acteur sur le développement et la structuration de la filière alimentaire locale
- Conforter l'économie et les emplois locaux,
- Participer à l'effort de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Ces enjeux répondent également à la volonté du territoire d'apporter de nouveaux débouchés aux exploitations agricoles existantes (conforter et diversifier) ainsi que d'accueillir de nouvelles productions pour répondre à la demande.

Bien évidemment, le territoire ne pourra répondre à ces enjeux que si les structures porteuses de restauration collective affichent clairement leur engagement dans la démarche. Cet engagement est nécessaire pour exposer les ambitions locales auprès des différents acteurs de la filière et notamment auprès des producteurs locaux (visibilité accrue sur la demande). Il est ainsi le point de démarrage vers une véritable structuration locale.

### CONTACTS PRESSE :

**Hélène REMANGEON** : Chargée de mission Accueil – économie de proximité Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – [helene.remangeon@agglo-grandgueret.fr](mailto:helene.remangeon@agglo-grandgueret.fr) – Tél. 05.55.41.04.48

**Lucie GRUAU** : Chargé de Communication événementiel et médias – [lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr](mailto:lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr) – Tél. 06.30.97.08.42

Cet engagement des structures volontaires se traduit au travers de la charte « Des champs à l'assiette de ma cantine » signée avec le territoire de projet.

La charte amène la structure porteuse de restauration collective à se positionner sur un objectif quantifié en année 1 (2017-2018) et des ambitions pour une **montée en puissance progressive** les années suivantes. Ce pourcentage d'introduction de produits locaux est défini selon l'état d'avancement de chaque structure signataire et ses ambitions ; il est donc personnalisé.

4 catégories de produits ont été fléchées :

- La viande
- Les fruits et légumes
- Les produits laitiers
- Le pain et l'épicerie

La structure signataire s'engage par ailleurs à s'impliquer dans le projet au travers des actions proposées par le territoire.

En effet, pour accompagner et soutenir les structures signataires, le territoire a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de l'association SolASol en Limousin, le CPIE des Pays creusois et Interbio Nouvelle Aquitaine.

Cet accompagnement a débuté fin 2016 avec le lancement de la démarche et l'audit des structures volontaires : entretien, diagnostic des cantines, accompagnement sur la définition d'objectifs quantifiés adaptés à la structure engagée.

La suite de la démarche avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage va consister à établir un programme d'actions « sur mesure » regroupant à la fois des actions individuelles et des actions collectives puis leur mise en œuvre. Le but est d'accompagner les signataires dans l'atteinte de leurs objectifs : formations, sensibilisation/pédagogie, interconnaissance des acteurs (cuisiniers – producteurs – parents d'élèves – élus...), mutualisation, mise en œuvre de conseils alimentaires locaux, travail sur la distribution. La 4<sup>ème</sup> phase permettra d'évaluer le projet et sa poursuite.

Ce sont ainsi 12 structures porteuses de restauration collective, réparties sur les 2 EPCI, qui seront accompagnées.

Avec ce temps dédié, le jeudi 20 avril, le territoire souhaite annoncer officiellement la signature des premières chartes d'engagement.

Ce sont ainsi les communes de Guéret, Saint-Fiel, Anzême, Ajain, Sainte Feyre, St Sulpice-le-Guérétois et la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche en charge de la cantine de Moutier-Malcard qui s'engagent ce jour dans le projet en se positionnant sur des objectifs clairs d'introduction de produits locaux. D'autres engagements suivront très prochainement avec les communes de Saint Vaury, Jouillat, Lourdoueix-St Pierre.

Concrètement, la part du local pour les communes qui s'engagent aujourd'hui est très variable et va de 0 à 41%. Les engagements pris pour une montée en puissance progressive vont de 5 à 50 % des achats alimentaires réalisés en local en année 1 pour atteindre 15 à 75 % en année 3 selon les structures.

#### **CONTACTS PRESSE :**

**Hélène REMANGEON** : Chargée de mission Accueil – économie de proximité Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – [helene.remangeon@agglo-grandgueret.fr](mailto:helene.remangeon@agglo-grandgueret.fr) – Tél. 05.55.41.04.48

**Lucie GRUAU** : Chargé de Communication événementiel et médias – [lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr](mailto:lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr) – Tél. 06.30.97.08.42

A ce jour, pour toutes structures engagées confondues, la part du local sur les achats alimentaires représente 10% des achats totaux soit 54 835 € injectés dans l'économie locale. En année 3, les ambitions affichées porteraient à 22 % cet approvisionnement local soit 123 725 €<sup>1</sup>.

En parallèle, le territoire se mobilise avec les autres territoires creusois pour travailler la filière alimentaire locale à une échelle plus large et ainsi massifier la demande, partager les expériences et co-construire des solutions sur certaines problématiques communes comme peut l'être la logistique.

Le modèle type de charte « Des champs à l'assiette de ma cantine » est annexé au dossier.

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret  
9 avenue Charles de Gaulle  
BP302  
23006 Guéret Cedex  
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01  
[direction.generale@agglo-grandgueret.fr](mailto:direction.generale@agglo-grandgueret.fr)  
[www.agglo-grandgueret.fr](http://www.agglo-grandgueret.fr)

---

<sup>1</sup> Calculs réalisés sur la base des achats alimentaires estimés en 2016 représentant un marché de 555 672 € (données calculées hors communes de Sainte-Feyre, St Sulpice-le-Guérétois et Ajain).

#### CONTACTS PRESSE :

**Hélène REMANGEON** : Chargée de mission Accueil – économie de proximité Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – [helene.remangeon@agglo-grandgueret.fr](mailto:helene.remangeon@agglo-grandgueret.fr) – Tél. 05.55.41.04.48

**Lucie GRUAU** : Chargé de Communication événementiel et médias – [lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr](mailto:lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr) – Tél. 06.30.97.08.42